

EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION 09/2026 : Mise en place d'un pass annuel

- Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu l'arrêté 2014017-0001 du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon du 17 janvier 2014 portant création de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes
- Vu les articles 7 et 9 des statuts de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes

Étaient présents :

Eliane JARYCKI, Agnès LANGEVINE, Patrick CASES, Hermeline MALHERBE, Charles CHIVILO, Marie-Edith PERAL, Georges BARTOLI, Geneviève ERRAMUZPÉ, Alexandre DOULUT, Isabel ALTADILL-CHICHET, François LEMARTINEL

Excusés :

Carole DELGA, Julien BARAILLE, Christophe MANAS, Laurence FRANCOIS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERE, Jean-Baptiste LLATI, Jean-Jacques LOPEZ, Bernadette COSTASECA, Gaëlle CERATTI

Considérant :

L'approfondissement et la diversification des contenus, des ressources et des expériences proposés aux visiteurs et visiteuses depuis l'ouverture des nouveaux parcours d'exposition densifient et allongent la durée de visite et positionnent le Mémorial comme un lieu qui peut se découvrir en plusieurs temps.

Dans ce contexte, la mise en place d'un pass annuel permettant aux visiteurs et visiteuses de revenir au Mémorial et de séquencer leur visite pourrait utilement compléter l'offre proposée aux usagers et usagères par les agents de la billetterie.

Valable une année à compter de son acquisition, ce pass ouvrirait à son ou sa bénéficiaire un accès illimité à l'exposition permanente et aux expositions temporaires.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2026

Application agréée e-legatto.com

99_DE-066-200045680-20260630-D09_2026-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

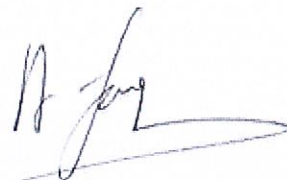
Le Conseil d'Administration décide de :

- **INSTITUER** un pass annuel ouvrant un accès illimité à l'exposition permanente et aux expositions temporaires
- **FIXER** le tarif de ce pass à 25 €

Fait à Salses-le-Château, le 30 juin 2026

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes, Carole DELGA
la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS


Rendue exécutoire
le **09 JUIL. 2026**

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-066-200045680-20260630-D09_2026-DE